

# Un animal ne se jette pas

Par **Loïc Dombreval, Arnaud Bazin et 238 parlementaires\***

**SOIXANTE-TROIS MILLIONS** d'animaux de compagnie sont recensés en France. Plus d'un foyer sur deux en possède au moins un, devenu membre à part entière de la famille. Comment accepter alors que 100 000 chiens et chats soient abandonnés chaque année dans notre pays ? Un triste record européen ! Manifestement, le durcissement pénal de la sanction de l'abandon – deux ans de prison et 30 000 euros d'amende – n'a pas obtenu l'effet escompté.

Les causes de l'abandon sont multiples : achat impulsif, contraintes financières mal évaluées à l'achat, difficultés économiques, décès, hospitalisation, entrée en Ehpad, déficit d'accueil et de prise en charge des animaux par les collectivités, dans les transports ou les infrastructures touristiques...

Mais ce constat n'est pas une fatalité et les leviers réglementaires ou législatifs à notre disposition sont nombreux. La principale mesure de prévention de l'abandon est l'identification des chiens et des chats, qui a été rendue obligatoire respectivement en 1999 et en 2012. Mais son efficacité n'est que relative. Cette obligation d'identification ne prévoit en effet aucune sanction, ce qui, s'ajoutant à un déficit de contrôle, nous apparaît comme la cause majeure de son inefficacité.

La stérilisation obligatoire des chats est entrée en vigueur dans certaines régions belges. C'est une mesure unique en Europe dont il conviendrait de s'inspirer afin

d'éviter les abandons de portées et la multiplication des îlots de chats errants dans nos communes.

La moralisation du commerce des animaux est également une piste à poursuivre. La présence d'animaux en vente dans des rayons et les facilités de paiement proposées les assimilent à des biens de consommation et génèrent des achats irréfléchis qui favorisent l'abandon. Par ailleurs, certaines plateformes de vente en ligne n'ont pas interdit les transactions sur les animaux. Il s'agit pour nous d'un chantier prioritaire pour prévenir l'abandon.

Il est nécessaire également que les commerces et organismes de vente d'animaux de compagnie soient contraints d'informer leurs clients des risques encourus en cas d'abandon ou de maltraitance.

Les nombreux bienfaits sur la santé de la possession d'animaux de compagnie sont prouvés scientifiquement. Nous devons donc faire en sorte que les établissements chargés de l'accueil des personnes âgées ou dépendantes acceptent le résident accompagné de son animal.

Enfin les programmes scolaires en classes primaires doivent sensibiliser les enfants à leur responsabilité envers les animaux, de sorte que *Le Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry soit présent à leur esprit : « *Tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé.* »

Nous, parlementaires sensibles à la condition animale, devons prendre notre part de responsabilité et nous mobiliser. C'est pourquoi nous nous engageons à déposer une proposition de loi pour en finir avec ces abandons massifs, indignes d'une société civilisée et de notre pays. ●

\* Loïc Dombreval est député (LREM) des Alpes-Maritimes, Arnaud Bazin est sénateur (LR) du Val-d'Oise.

« Les abandons massifs d'animaux sont indignes d'une société civilisée »

À lire sur [lejdd.fr](http://lejdd.fr)

LA LISTE COMPLÈTE DES SIGNATAIRES